

Objet et champ d'application

Le présent contrat a pour objet de définir les Conditions Générales de Vente des produits et services proposés par Sébastien Onillon, auto-entreprise domiciliée au 46 rue Auguste Mounié, 92160 Antony, établie sous le n° de SIRET : 521 745 158 00050.

Elles régissent les relations entre WebFairly (Sébastien Onillon), ci-après désigné « Prestataire » et son client, ci-après désigné « Client ».

Toute commande passée auprès du Prestataire implique l'adhésion par le Client aux présentes Conditions Générales de Vente, disponibles à l'adresse Internet suivante : <https://webfairly.cm.com/cgv.pdf>

Aucune condition particulière ajoutée par le Client ne peut modifier les présentes Conditions Générales de Vente à l'exception d'un accord passé entre les deux parties et donnant lieu à l'établissement d'un document annexe dûment renseigné, daté et signé par les deux parties. Le Client reconnaît, en outre, pouvoir contracter cet engagement en son nom ou en celui d'un client ou d'une entreprise ou d'une organisation qu'il représente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur sur le document disponible à l'adresse Internet <https://webfairly.cm.com/cgv.pdf> à la date de passation de la commande.

Typologies des prestations proposées

Le Prestataire propose différents types de prestations comprenant des spécificités. En voici la liste :

- **Prestations longues ponctuelles** : il s'agit de prestations s'étalant sur plusieurs mois ou semaines et qui comprennent, notamment, la création d'un site Internet.
- **Prestations courtes ponctuelles** : il s'agit de courtes interventions qui sont rarement composées de plus de deux jours de travail.
- **Prestations récurrentes** : il s'agit de prestations reconductibles pendant lesquelles le Prestataire met son savoir-faire au profit, notamment, de l'accompagnement stratégique du Client sur Internet.
- **Sous-traitance ou Externalisation** : il s'agit de prestations de moyenne ou longue durée où le Prestataire travaille pour un client, qui peut être une agence, de façon régulière sur une période préalablement définie avec le Client.
- **Actions de formation** : financées ou non par un organisme, les actions de formation donnent lieu à la remise d'une attestation de formation.
- **Forfaits mensuels** : il s'agit de prestations mensuelles récurrentes avec ou sans engagement, comprenant notamment, en fonction du forfait, la gestion, le support et la maintenance de sites Web WordPress.

Devis et commandes

Avant de procéder à l'émission d'un devis, le Prestataire qualifiera les besoins du Client afin de lui fournir des tarifs à titre indicatif. Ceux-ci n'ont aucune valeur contractuelle et seul le devis signé avec la mention « bon pour accord » fait office de bon de commande et fixe le périmètre contractuel et engage les parties, à l'exclusion de tout autre document échangé entre elles.

Les devis du Prestataire sont valables 15 jours à compter de leur date d'émission sauf mention écrite contraire. Le Prestataire se réserve le droit de refuser d'exécuter toute commande ou intervention pour un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Démarrage d'un projet et modalités de paiement

Le démarrage d'un projet est soumis, dans certains cas, au versement d'un acompte.

- **Prestations longues ponctuelles** : outre la signature du devis accompagné de la mention « bon pour accord », un acompte de 33 % sera exigé pour fixer la date de début de prestation et commencer la période de réflexion et d'accompagnement stratégique autour du projet. Un paiement de 33 % du montant de la prestation sera exigé à la date de mise en production du site et à la livraison de celui-ci, la facture finale sera émise et fera apparaître le solde à régler. Le solde devra être réglé dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture finale.
- **Prestations courtes ponctuelles** : outre la signature du devis accompagné de la mention « bon pour accord », l'intégralité du montant de la prestation sera à régler avant le début de toute action de la part du Prestataire.
- **Prestations récurrentes** : le début du premier mois de prestation sera conditionné à la signature du devis accompagné de la mention « bon pour accord » ainsi qu'au paiement dudit mois. Les mois suivants seront payables d'avance et aucun travail ne commencera en l'absence de paiement.
- **Sous-traitance ou Externalisation** : seule la signature du devis accompagné de la mention « bon pour accord » sera suffisante au démarrage du projet. Les paiements seront dus en fin de mois.
- **Actions de formation** : la signature de la convention de formation accompagné d'un chèque de 33 % d'arrhes non encaissé permettront de fixer la date de la session de formation. Le chèque d'arrhes sera récupéré par le Client ou détruit par le Prestataire dès que l'organisme collecteur aura effectué le paiement de la formation au Prestataire.
- **Forfaits mensuels** : outre la signature du devis accompagné de la mention « bon pour accord », le paiement intégral de la première mensualité d'abonnement est nécessaire à la validation de la période d'abonnement. Le Client peut régler, à titre d'acompte, plusieurs mensualités en un paiement unique. Le règlement devra être effectué en début de période, au plus tard le 1^{er} jour ouvré du mois. Une pénalité s'appliquera en cas de retard de règlement (cf. article « Absence de paiement »).
- **Les factures sont payables net et sans escompte**. Tout paiement sera effectué à l'ordre de Sébastien Onillon par chèque ou par virement bancaire en euros. Compte tenu de la forme juridique de l'entreprise du Prestataire, la TVA est non applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Absence de paiement

En cas de non paiement de la facture à l'issue de l'échéance fixée par celle-ci, les sommes dues seront majorées d'une pénalité de retard de 10 % mensuels à compter du lendemain de la date de règlement fixée sur la facture et jusqu'au règlement effectif. Les pénalités sont payables à réception de l'avis de débit envoyé par le Prestataire. De plus, le Client devra s'acquitter d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant de 35 €.

En outre, le Prestataire se réserve de plein droit la faculté de suspendre ses livraisons et ses prestations et/ou de résilier la commande en cas de retard de paiement.

Délais

Les retards d'intervention ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu au paiement de pénalités et/ou de dommages et d'intérêts ; notamment en cas d'aléas techniques, défaillance des fournisseurs du Prestataire, force majeure, inexactitude ou défaut de renseignements fournis par le Client et délai différé à la demande du Client.

Exécution

Pour toute prestation, le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire pour répondre à l'ensemble des critères fixés avec le Client.

Sur les prestations de positionnement et de référencement, le Prestataire s'engage à mettre en place les techniques officielles édictées par les moteurs de recherche dont notamment Google,

Yahoo! et Bing. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'un déclassement ou d'une suppression de la totalité ou d'une partie d'un site Internet.

Sur la formation, le Prestataire s'engage à tenir compte du niveau de compétences du Client. Aucun diplôme ne sera délivré à l'issue d'une formation.

Modification et annulation des travaux

Le délai des prestations à réaliser par le Prestataire a été établi selon les indications et les éléments d'information fournis par le Client. Toute modification apportée à la prestation postérieurement à la signature du bon de commande ne peut être décidée qu'en commun accord entre les parties. Toute modification du fait du Client ayant pour conséquence un surcroît de charges ou un dépassement des délais d'exécution des travaux confiés au Prestataire entraînera de plein droit une réévaluation du tarif initial et du délai d'exécution.

Si l'annulation, pour quelque raison que ce soit, intervient avant le début effectif de la mission, les frais engagés par le Prestataire restent dus par le Client. Toute opération annulée en cours de mission est due au prorata du travail déjà effectué. Dans chacun de ces cas, l'acompte ne sera jamais remboursé.

Modification après livraison

Après livraison et complet règlement des prestations, le Client est autorisé à faire toutes les modifications qu'il juge nécessaire à la satisfaction des besoins de son projet. Le Prestataire ne pourra pas être tenu responsable en cas de mauvaise manipulation de la part du Client ou des utilisateurs formés à l'utilisation des sites Web livrés par le Prestataire.

Dans le cas où le Client dispose d'un accès intégral aux commandes de l'administration de son site, la responsabilité du Prestataire est intégralement désengagée en cas de mauvaises manipulations pouvant entraîner un quelconque dysfonctionnement.

Toute intervention de la part du Prestataire suite à une mauvaise manipulation donnera lieu à une facturation supplémentaire séparée et calculée à l'heure, même si la période de service après-vente en dispose autrement.

Résiliation

Sauf indication contraire du Prestataire, les contrats récurrents peuvent être dénoncés à tout moment sous réserve de l'acquiescement des factures déjà reçues, couvrant un service déjà réalisé ou démarré.

Concernant les **Forfaits mensuels**, le présent contrat est un abonnement conclu pour une durée illimitée avec une période d'engagement minimum de 12 mois (sauf indication contraire), indivisible et irrévocable. En cas de résiliation du contrat, imputable au client, avant la fin de sa période engagement, celui-ci devra payer au Prestataire une somme égale à la totalité des échéances restantes à courir jusqu'à l'issue de la période d'engagement. Au-delà de la période d'engagement, le client pourra résilier son contrat à tout moment moyennant un préavis d'un mois.

Service Après-Vente

Un SAV est inclus de manière temporaire à la suite de toute prestation. Dès que le SAV n'est plus compris, toute intervention est facturée au taux horaire avec un minimum d'une heure facturée. Il est également possible de souscrire à un forfait annuel d'extension de SAV.

- **Prestations longues ponctuelles** : suite à la fin de la prestation, le Client dispose d'une période de SAV illimitée d'une semaine. Au-delà de cette période et jusqu'à un mois après la livraison, toute intervention inférieure à une demi-heure n'est pas facturée. Dans le cas où la durée d'intervention excède la durée incluse dans le forfait, ou que l'option de SAV a expiré, le Prestataire réalisera un devis avant de facturer les interventions supplémentaires.
- **Prestations courtes ponctuelles** : à l'issue d'une prestation, le Client dispose d'une période de SAV illimitée d'une semaine. Au-delà de cette période, le Prestataire établira un devis avant de facturer les interventions.
- **Prestations récurrentes** : suite à l'arrêt d'une prestation récurrente, le Client disposera d'une seule demi-journée de SAV. Toute intervention supplémentaire donnera lieu à un devis de la part du Prestataire.
- **Sous-traitance ou Externalisation** : une journée entière de SAV sera disponible suite à l'arrêt de la prestation. Toute intervention supplémentaire donnera lieu à un devis de la part du Prestataire.
- **Actions de formation** : à l'issue d'une formation, aucun SAV n'est dispensé.
- **Forfaits mensuels** : pendant toute la durée de son abonnement, et, en fonction des options de garantie choisies, le Client dispose d'une période de SAV illimitée (à raison de 30 minutes de temps de réalisation maximum par tâche).

Responsabilité

Le Prestataire est tenu par le Client à une obligation de moyens dans l'exécution de sa prestation et sa responsabilité ne peut être mise en cause dans le cas où une faute lui est reprochée. La responsabilité totale et cumulée du Prestataire, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client au titre de la commande concernée. En aucun cas, n'ouvriront droit à réparation de la part du Prestataire, les préjudices indirects et/ou directs immatériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux, tels que, notamment : perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, interruption de service, ou tous préjudices résultant d'une action en réclamation dirigée contre le Prestataire par le Client du fait de dommages subis par un tiers.

Propriété intellectuelle

Si le Client commercialise des informations, données ou fichiers réalisés par le Prestataire, le Client doit s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations légales et réglementaires nécessaires à cette commercialisation. La responsabilité du Prestataire ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client des dispositions réglementaires et légales applicables notamment au niveau du traitement des données. Si le Client fournit au Prestataire un fichier, il est également de sa responsabilité de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires.

Les éléments graphiques (.jpg, .jpeg, .png) nécessaires et réalisés dans le cadre d'un projet sont inclus avec chaque projet et restent la propriété du Client. Les fichiers sources (documents originaux de construction et documents de montage), cependant, sont et restent la propriété du Prestataire. Ils ne sont pas fournis lors de la livraison finale du projet.

Droit de citation

Sauf opposition expresse du Client, le Prestataire a le droit de citer le Client dans ses références commerciales.

Renonciation

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des quelconques clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Droit applicable

La loi française est seule applicable aux présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige, et à défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera le seul compétent.